

MARCHE

populaire

EN PAYS D'AIX

& PARCOURS PERMANENTS



Fédération Française
des Sports Populaire

Reconnue d'utilité publique
n°012156 du 02 août 2001
Agrément ministériel du 20 juin 2006

CONTACTS



-  OFFICE DE TOURISME DE MALLEMORT
MARCHE DU PATRIMOINE : 04 90 57 41 62
-  OFFICE DE TOURISME DE LAMBESC
MARCHE DE NOËL : 04 42 17 00 62
-  OFFICE DE TOURISME DE SAINT CANNAT
MARCHE DES ÉPOUVANTAILS : 04 42 57 34 65
-  OFFICE DE TOURISME DE LA ROQUE D'ANTHÉRON
MARCHE DE LA SOUPE : 04 42 50 70 74
-  OFFICE DE TOURISME DE ROGNES
MARCHE DE LA COURGE : 04 42 50 13 36
-  OFFICE DE TOURISME D'ANSOIS
MARCHE DU BOTANILLES : 04 90 09 86 98
-  OFFICE DE TOURISME DE JOUQUES
MARCHE DES SENTEURS : 04 42 63 75 04
-  OFFICE DE TOURISME DE D'AIX-EN-PROVENCE
MARCHE SUR LES PAS DE CÉZANNE : 04 42 161 161
-  OFFICE DE TOURISME DE SIMIANE-COLLONGUE
SIMIANE SE MARRES : 04 42 94 91 84
-  OFFICE DE TOURISME DES PENNES-MIRABEAU
MARCHE DES FLEURS : 04 42 02 55 14
-  MUSÉE DE LA MINE DE GRÉASQUE
AUTOUR DES VESTIGES MINIERS : 04 42 69 77 00
-  OFFICE DE TOURISME DE FUVEAU
MARCHE DU PATRIMOINE : 04 42 50 49 77
-  OFFICE DE TOURISME D'ISTRES
MARCHE D'ISTRES : 04 42 81 76 00



UNE MARCHÉ POPULAIRE IVV, C'EST QUOI ?

C'est une randonnée organisée par un club, un office du tourisme, une association affiliée à la FFSP (Fédération Française des Sports Populaires). L'origine des sports populaires se trouve en Allemagne.

L'association IVV (Internationaler Volkssportverband) a été créée en 1972 à Munich. Les marches populaires sont ouvertes à tous : familles, groupes, individuels, jeunes et moins jeunes.

L'essentiel est de participer. Il n'y a ni classement, ni chronomètre.

Dans une marche IVV plusieurs parcours (5, 10, 20 km) sont proposés.

C'est accessible à tous car sans gros dénivelé.



COMMENT PARTICIPER À UNE MARCHÉ POPULAIRE IVV ?

Pour le départ de la marche, il faut se rendre dans la ville de la manifestation, au point de départ indiqué (office du tourisme, site culturel, etc).

⇒ On s'inscrit sur place, le jour même. Il faut payer 2€ par marcheur. C'est le prix de l'assurance.

⇒ Vous pourrez débuter votre marche à l'heure qui vous convient (entre 8 heures et 13 ou 14h heures selon les marches).

⇒ Les différents itinéraires sont balisés. Sur l'itinéraire, des points de contrôle proposent à boire et souvent quelque chose à grignoter.

⇒ A la fin de la marche, chaque marcheur reçoit un carnet avec le tampon validant la marche qu'il vient de faire.

⇒ Au bout de 10 marches, la FFSP fournit un souvenir sous forme de pin's, à accrocher au sac de marche par exemple.



UN PARCOURS PERMANENT C'EST QUOI ?

C'est un parcours ouvert toute l'année, souvent utilisé lors d'une marche populaire.

Ces parcours ont un balisage permanent et ne sont gérés par des sites Offices du Tourisme ou autres, dont il faut connaître les horaires d'ouverture. Il suffit de s'acquitter des 2€ de licences-assurances pour prendre le départ, avec souvent un livret explicatif supplémentaire pour aider à faire le parcours. Au retour, on peut également recevoir un carnet tamponné validant la marche effectuée.

Comité départemental 13.FFSP Pays d'Aix-Pays d'Aigues



Groupama



Luberon
Côté sud OFFICES DE TOURISME



MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE



Fédération Française
des Sports Populaire

Reconnue d'utilité publique
n°012156 du 02 août 2001
Agrément ministériel du 20 juin 2000



VVF VILLAGES
LES VACANCES PARTOUT EN FRANCE